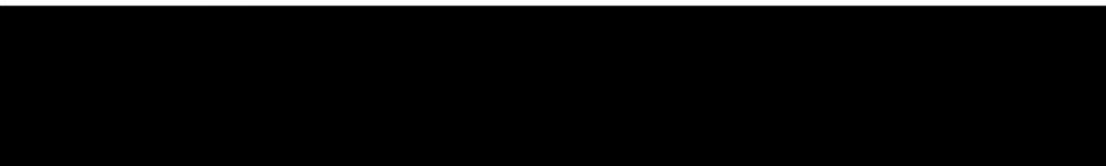


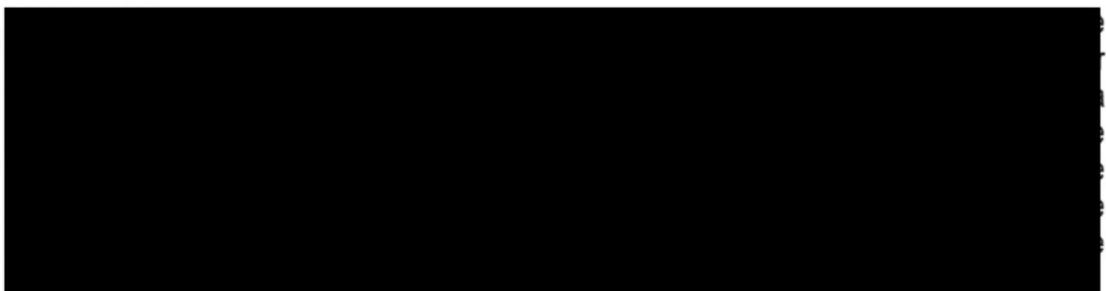
# PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE VINGT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN

A LA DEMANDE DE :



EN VERTU :



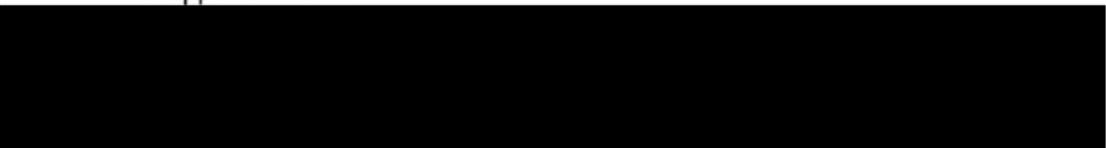
ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

COPIE  
**COPIE**

Je, Henri-Luc BOISLEUX, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Henri-Luc BOISLEUX et Emmanuel FISCHER, Huissiers de Justice associés, audienciers près les Tribunaux de SAINT-OMER (62500), y domiciliée 15 rue de Wissocq, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être rendu ce jour à l'adresse suivante :  
**42 Rue de Cohem à WITTES**

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification de deux commandements de payer valant saisie en date du [redacted]

Sur place, j'ai rencontré Madame [redacted]

Et j'ai constaté ce qui suit :

SCP  
**Henri-Luc BOISLEUX**  
**Emmanuel FISCHER**  
Huissiers de Justice associés  
15 Rue de Wissocq - BP 30007  
62501 Saint-Omer  
☎ gestionnaire : 03 21 38 25 75  
☎ : 03 21 38 04 86  
☎ : 03 21 38 53 44  
h1b-huissier62@orange.fr  
Caisse Des Depots Et Consignations  
IBAN N°: FR 91 40031 00001 0000118840Y 47

#### COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016  
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs  
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>226,83</b>
TVA (20,00 %)	45,37
<b>Total TTC</b>	<b>272,20</b>

Acte dispensé de la taxe



Références : 40640  
HLB - PVSIMDESC

Il s'agit d'une maison individuelle ancienne en briques avec toiture en tuiles.

Le logement présente une surface habitable de 123 m<sup>2</sup>, suivant attestation jointe au présent procès-verbal.

Le rez-de-chaussée se compose d'une salle à manger-cuisine, de deux chambres, d'un salon, d'une salle de bains, et d'un WC.

L'étage se compose de trois chambres et d'un grenier.

Il y a également une cave, des dépendances et un grand jardin.

Les fenêtres de la maison en bois sont très anciennes et elles sont à changer. Elles sont munies de volets battants en bois.

La maison est chauffée par une cuisinière à bois.

██████████ m'indique que l'immeuble est assuré par la compagnie ██████████ SAINT-OMER.

La maison n'est pas entretenue et, selon ██████████ elle est inoccupée depuis environ 20 ans.







### **SALLE À MANGER – SÉJOUR :**

On y accède par une porte ancienne vitrée en bois.

Le sol et les plinthes sont carrelés.

Les murs sont constitués de briques et de placoplâtre à l'état brut.

Le plafond est en bois, avec des poutres apparentes.

La pièce est éclairée par une double fenêtre très ancienne en bois.

L'évier ancien est muni d'un robinet mélangeur et d'un sous-évier ancien à trois portes.

La cuisinière à bois de marque DE DIETRICH est ancienne.

Je constate la présence d'un placard à deux portes.



**PREMIÈRE CHAMBRE SUR L'AVANT À DROITE :**

On y accède par une porte ancienne, en bois teinté avec loquet.

Le sol et les plinthes sont carrelés et anciens.

Un mur est en briques et les autres murs sont en plâtre.

Le plafond est identique à celui de la pièce précédente.

La pièce est éclairée par une double fenêtre.



### **DEUXIÈME CHAMBRE SUR L'ARRIÈRE À DROITE :**

Cette chambre est identique à la première chambre mais les murs sont recouverts d'un papier peint ancien.



### **SALON :**

On y accède par une porte identique à celle de la pièce précédente.

Le sol et les plinthes sont carrelés et ancien.

Les murs sont recouverts d'un plâtre brut.

Le plafond est identique à celui de la pièce précédente.

La pièce est éclairée par deux doubles fenêtres et par une double fenêtre donnant sur l'arrière. L'ensemble est ancien.

Je constate la présence d'un placard deux portes.

Je constate la présence d'une fissure verticale dans l'angle entre la façade et le pignon.

La cheminée contient un poêle à bois ancien.



### **SALLE DE BAINS :**

On y accède par une porte ancienne à trois panneaux.

Le sol carrelé à refaire car il est fortement déformé.

Les murs sont bruts.

Le plafond est identique à celui de la pièce précédente.

La pièce est éclairée par une petite fenêtre, avec verrou.

La baignoire ancienne est munie d'un robinet mélangeur et d'une douchette.

Le lavabo ancien est muni de deux robinets séparés.



### DERRIÈRE LA CUISINE :

On trouve un dégagement avec l'escalier donnant vers l'étage, et un deuxième dégagement avec WC, et un accès vers la cave et le jardin.

Je constate la présence d'une ancienne chaudière à gaz qui n'est pas fonctionnelle.



### WC :

L'ensemble est très ancien, à refaire.



**CAVE :**

Il s'agit d'une pièce en rez-de-chaussée, à l'état brut.



**ETAGE :**

On accède à l'étage par un escalier ancien en bois teinté desservant les trois chambres mansardées et le grenier.

Le sol est constitué d'un plancher brut.

Les murs sont recouverts d'un placoplâtre.

Le plafond est recouvert d'un lambris en bois teinté dont une plaque est manquante.

L'étage est éclairé par une petite fenêtre de toit.



### **CHAMBRE ARRIÈRE :**

On y accède par une porte trois panneaux.

Le sol est recouvert d'un plancher en bois teinté.

Les murs sont recouverts d'un papier peint ancien.

Le plafond est recouvert d'un lambris en bois teinté.

La pièce est éclairée par deux fenêtres de toit anciennes.



**PREMIÈRE CHAMBRE AVANT :**

Cette chambre est identique à la chambre arrière.



**DEUXIÈME CHAMBRE AVANT :**

Cette pièce est identique aux autres chambres.



### **GRENIER :**

Il s'agit d'une pièce ancienne, à l'état brut.



oOo

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 20.07.2021 à 9h30, pour se terminer le 20.07.2021 à 10h30, pour une durée de 1h00.

Henri-Luc BOISLEUX

Certificat de mesurage de superficie

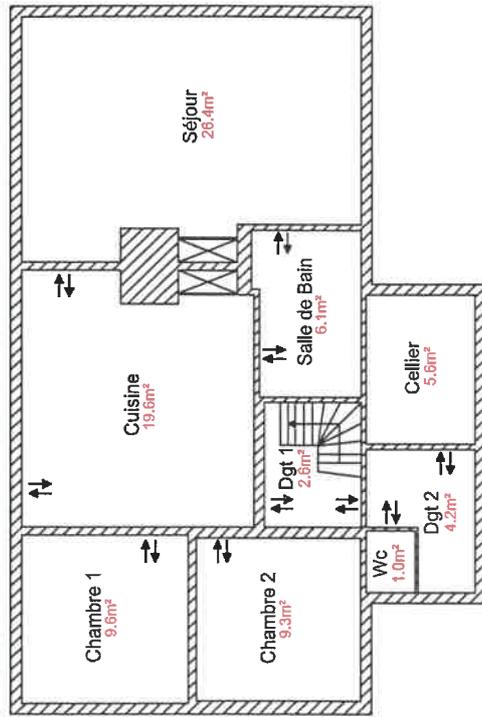
→ Rez de Chaussée : Une cuisine, un séjour, deux chambres, deux dégagements, une salle de bain, un water-closet et un cellier  
→ Etage : Un palier, trois chambres et deux greniers

Niveau	Superficie Habitable	Superficie Annexe
Rez de Chaussée	84 m <sup>2</sup>	-
Etage	39 m <sup>2</sup>	Greniers = 41 m <sup>2</sup> Hk<1m80 = 7 m <sup>2</sup>
Total	123 m <sup>2</sup>	Greniers = 41 m <sup>2</sup> Hk<1m80 = 7 m <sup>2</sup>

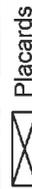
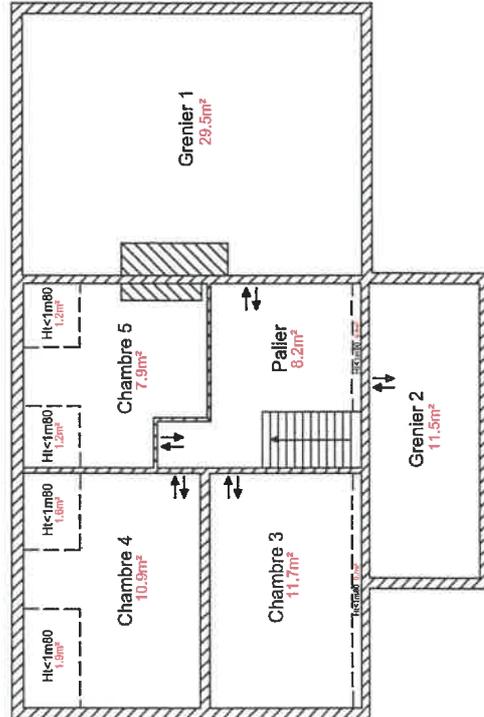
20/07/2021	ZJ	T.P
------------	----	-----

CROQUIS

Rez de Chaussée



1er Etage



Echelle : Figurative